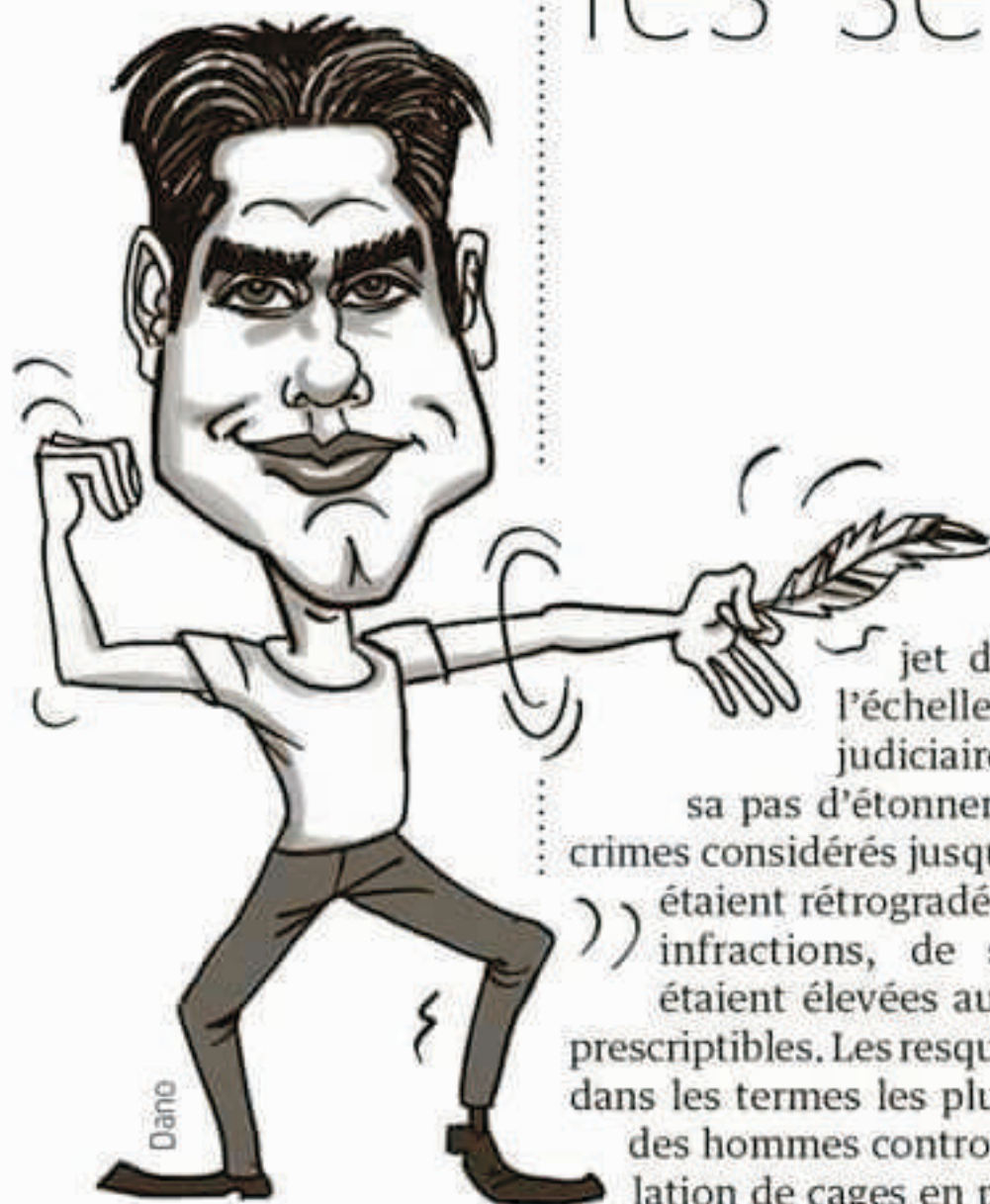


BIEN AU CONTRAIRE, par Quentin Mouron, écrivain, invité de la rédaction

Quentin Mouron a choisi comme thème la création d'un fichier national des resquilleurs

Peine de mort pour les serial-reskillers



Un critique littéraire m'a raconté avoir reçu par la Poste un curieux manuscrit. Sur quatre cents pages, un inconnu proposait un projet de réforme sociale à l'échelle nationale. Le volet judiciaire de celui-ci ne laissait pas d'étonner le critique: certains crimes considérés jusqu'ici comme graves y étaient rétrogradés au rang de simples infractions, de simples infractions étaient élevées au rang de crimes imprescriptibles. Les resquilleurs étaient décrits dans les termes les plus féroces; c'étaient des possédés, des hommes controuvés. L'auteur préconisait l'installation de cages en plexiglas dans les lieux publics, où

les resquilleurs, pieds et poings liés, se trouveraient livrés à la vindicte du public (de petites ouvertures devaient ménager l'accès des crachats et des jets d'urine). Contrairement au critique littéraire, il semble que les grandes entreprises suisses de transports aient pris ce manuscrit fort sérieusement, puisqu'elles annoncent la création d'un «registre national pour les resquilleurs».

Cette mesure, habituellement réservée aux délinquants sexuels, permettra - enfin! - de punir avec justice les serial-reskillers. Jusqu'ici, l'oubli félon d'un ticket entre Assens et Les Ripas ne conduisait qu'à une peine pécuniaire de cent francs, qui ne faisait l'objet d'aucune dénonciation nationale; le débauché pouvait donc récidiver trois semaines plus tard en s'endormant dans le Lausanne-Zurich pour une peine renouvelée de cent malheureux francs. Espérons que les nouvelles mesures mettent fin à l'impunité dont jouissent les serial-reskillers, et qui nous fait regretter le temps béni de la décollation publique. On savait vivre, quand on savait tuer!

« On savait vivre, quand on savait tuer! »

On savait vivre, quand on savait tuer!